

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 30 juillet 2019

<p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 25 juillet 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le trente juillet, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p>
<p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 25 juillet 2019</p>	<p>Etaient présents : Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE JEAN, BOUETTE, LE FAUCHEUR, BOUDEHENT, L’HEVEDER Mmes LE MASSON, ADAM, MOISAN,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>PROCURATIONS : 1</p> <p>VOTANTS : 14</p>	<p>Etaient absents : Mmes LE ROY, LE GRAND, POIX, DANIEL, LE GALLIC-BODROS Mr LE HOUEROU,</p> <p>Procurations : Mme LE GRAND à Mr LE DRUILLENNEC</p> <p>Secrétaire : Mme MOISAN</p>

50-07-19 EXTENSION MAISON DE SANTE – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX

Dans le cadre de l’opération de l’extension de la Maison Pluridisciplinaire de Santé, La Commission d’Appel d’Offres (CAO) s’est réunie le 16 juillet 2019 pour étudier l’analyse des offres faite par le cabinet d’architecte de M. Charles Geffroy, maître d’œuvre (mission confiée par la délibération n°76-07-18 du 17 juillet 2018).

La consultation des entreprises a été lancée le 7 mai 2019, avec pour date butoir le 14 juin 2019 à 16h. Les plis ont été ouverts et remis au cabinet d’architecte, par voie dématérialisée, le 17 juin pour analyse. Le lot 10 (électricité/plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation) s’est avéré infructueux, aucune entreprise n’ayant répondu à la consultation. Une relance pour ce lot a été faite le 21 juin, sous forme d’un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans les mêmes conditions que le marché initial, avec pour date butoir le 10 juillet.

M. Charles Geffroy a proposé l’attribution des marchés aux entreprises mieux-disantes, pour les lots de 1 à 9 :

LOTS		ENTREPRISES	MONTANTS HT
1	Gros œuvre/maçonnerie	SAS BIDAULT, Saint-Donan	21 111,48 €
2	Charpente/ossature bois/bardage bois	SAS NATURE ET BOIS, Lannilis	30 007,86 €
3	étanchéité	SARL DRONIOU, Ploubezre	23 993,00 €
4	Menuiseries extérieures aluminium	SARL LE CAM, Trégueux	10 710,00 €
5	Menuiseries intérieures bois	SARL LE CAM, Trégueux	2 122,00 €
6	Doublage/isolation/cloisons sèches	CARN Jean-Hervé, Trédrez-Locquémeau	13 789,00 €
7	Faux plafonds	CARN Jean-Hervé, Trédrez-Locquémeau	3 275,20 €
8	Revêtement de sols/parois	SAS SARPIC, Yffiniac	6 143,00 €
9	Peinture/nettoyage	SARL PERIOU, Plouigneau	5 298,45 €
			116 449,99 €

L'entreprise LE BIHAN a répondu au marché correspondant au lot n°10 (électricité/plomberie/sanitaire/chauffage/ventilation). Après analyse, l'offre s'avère conforme au CCTP (cahier des clauses techniques particulières), et est d'un montant de : 14 825,91 € HT

Le total des marchés s'élève à 131 275,90 € HT

Le terrassement sera effectué en régie par les services techniques de la Commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises précitées,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces afférentes à ces décisions.

51-07-19 SUPPRESSION DU BUREAU DE VOTE DE ST ELOI – NOUVELLE REPARTITION DES ELECTEURS (équilibre bureau 1 et 2)

Le Maire, en accord avec ses adjoints, informe le conseil municipal du souhait de supprimer le bureau de vote n° 3 (Saint-Eloi), du fait du faible nombre d'électeurs inscrits et dans un souci de simplification en matière d'organisation de scrutins (nombre d'assesseurs et de scrutateurs réduit d'un tiers).

Le Maire précise en ce sens, le décompte général des électeurs lors des élections européennes de mai 2019 :

	BUREAU 1	BUREAU 2	BUREAU 3
Liste principale INSCRITS AU 26/05/2019	731	706	274
Total 26/05/2019	1711		
Liste complémentaire (européens) INSCRITS AU 26/05/2019	8	3	4
Total 26/05/2019	15		
Total inscrits (LP + LC) 26/05/2019	739	709	278
	739	709	278
CENTRALISATEUR	1726		

Le Maire rappelle que conformément à l'article 40 du code électoral les électeurs sont répartis en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. Chaque bureau de vote est associé à un secteur géographique et regroupe au maximum 800 à 1000 électeurs.

Le Maire rapporte que par circulaire du 27 juin 2019 le Préfet des Côtes d'Armor demande que toute modification de la localisation des bureaux de vote lui soit communiquée avant le 05 août 2019, en vue de la rédaction de l'arrêté préfectoral qui sera signé le 31 août 2019 et qui déterminera les bureaux de vote pour l'ensemble du département à compter du 1er janvier 2020.

La configuration locale actuelle répartit les électeurs de la manière suivante :

Bureau 1 : électeurs domiciliés hors agglomération

Bureau 2 : électeurs domiciliés en agglomération

Bureau 3 : électeurs domiciliés hors agglomération (secteur au nord de la voie ferrée +St Eloi + la gare de Belle-Isle-Bégard)

La configuration future répartira les électeurs de la manière suivante :

Bureau 1 : électeurs domiciliés hors agglomération + électeurs du bureau 3

Bureau 2 : électeurs domiciliés en agglomération + électeurs domiciliés sur axe RD 712 (Pont Elory - la Villeneuve – Bel-Air – Bellevue – St-Paul)

Eu égard de tous ces éléments, le Conseil Municipal, à la majorité avec une voix contre et 13 voix pour (par vote à bulletin secret) :

- **VALIDE** la suppression du bureau de vote de St Eloi,
- **MODIFIE** le périmètre du bureau 2 afin d'équilibrer le nombre d'électeurs dans les bureaux 1 et 2 à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un courrier sera rédigé à l'attention des électeurs du bureau de vote de Saint-Eloi.

52-07-19 FINANCES – SUBVENTION 2019 – LANNION JUDO CLUB DU TREGOR

Le Maire rappelle que la subvention allouée au Lannion Judo Club du Trégor avait été suspendue lors de l'attribution des subventions aux associations (délibération n°17-03-19 du 19 mars 2019) dans l'attente d'éclaircissement de son mode de fonctionnement, en ce qui concerne la gestion des emplois associatifs locaux. Dans un courrier en date du 5 juillet, Alain CADEC, Président du Département, nous informe que le Département et la ville de Lannion, cofinanceurs de ces emplois, ont décidé de reprendre le versement de leur participation pour ces 3 emplois associatifs locaux.

Le Maire propose alors de renouveler l'aide apportée jusqu'à maintenant à l'association Lannion Judo Club du Trégor, d'un montant de 2 315€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité avec 13 voix pour et 1 abstention (Mme LE MASSON) :

- **APPROUVE** l'attribution de cette subvention d'un montant de 2 315€ au Lannion Judo Club du Trégor,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 de la commune, article 6574.

53-07-19 MATERIEL COMMUNAL – VENTE DE LITS ENFANTS DE L'ECOLE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réorganisation des locaux de l'école. A la demande de Mme AUSSOLEIL, Directrice de l'école des 2 Ménéés, une inversion a été faite entre le dortoir, sa salle de classe et la bibliothèque. Un stock de 10 lits superposés se retrouve inutilisé et il est proposé de les mettre en vente au prix de 120€. Ce matériel a été acquis en 2005 et 2006 au prix de 245€ HT l'unité (lit+ 2 matelas), soit 293€ TTC. Ils sont en excellent état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la vente de ce matériel,
- **FIXE** le prix à 120€ l'unité,
- **DIT** que le produit en découlant sera imputé à l'article 775 du budget principal.

55-07-19 ENVIRONNEMENT – REVISION CONTRATS DERATISATION ET LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au transfert des compétences Eau & Assainissement à Guingamp-Paimpol Agglomération au 1^{er} janvier 2019, le contrat en cours avec la société FARAGO pour la lutte contre les nuisibles est caduc.

Une consultation a été lancée auprès de deux sociétés pour la révision de ce contrat ainsi que pour la lutte contre les frelons asiatiques.

Les conditions de prestations sont identiques : 4 visites annuelles au restaurant scolaire et à l'atelier municipal, 1 visite annuelle à la mairie, salle Argoat, foyer Mille Clubs, salle Le Menhir, complexe sportif (chaufferie, local technique, réserve et cuisine du club house, local maillots).

Les propositions sont les suivantes :

ENTREPRISES	NUISIBLES	FRELONS ASIATIQUES	
		NID PRIMAIRE /	NID SECONDAIRE
FARAGO	445,00 € HT	/	87,00 € HT
NEATURE	330,00 € HT	50,00 € HT	85,00 € HT

L'offre de la société NEATURE est la moins-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de la société NEATURE,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

- PLUI : La commission des travaux, dans le cadre de sa mission « aménagement urbain » sera convoquée à la rentrée pour travailler sur les cartes des enveloppes urbaines fournies par Guingamp-Paimpol Agglomération (le 12 septembre).

- Signalétique : Un comité de pilotage se réunira le 11 septembre pour finaliser le dossier présenté par Soizic LE CALVEZ de Guingamp-Paimpol Agglomération et Claude TOUDIC. Madame le maire, Yannick LE DRUILLENNEC, Jean-Claude LISOTTI et Monique LE MASSON se sont proposés pour participer à ce COPIL.